



MAIRIE de LA VERNAZ
HAUTE-SAVOIE
74200

République Française

**Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de La Vernaz**

Séance du 24 avril 2009

Reçu à la Sous-Préfecture
de THONON-LES-BAINS le
27 AVR. 2009

L'an deux mil neuf et le vingt quatre avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11
Date de la Convocation du Conseil municipal : 10 avril 2009.

OBJET :
Loyers Bât. communaux
Au 1^{er}/06/2009

PRESENTS : Mmes FIGUREAU Marie-Laure, GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, MMrs. HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE Bernard, HAUTEVILLE-LONGET Yves, LABAR Philippe, MOREL Alain, YEULLAZ Mickaël.

Absent excusés : M. REQUET Christophe, LIZZI Stéphane.

Madame HENNEBIQUE Sylvie a été élue secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle au Conseil municipal la délibération du 6 janvier 2006 relative aux loyers des bâtiments communaux et calculés selon l'indice du coût de la construction soit au 2^{ème} trimestre 2005 de 1276 correspondant à un loyer mensuel de 370,00 €.

Madame le Maire propose la révision des loyers calculée selon l'indice du coût de la construction au 3^{ème} trimestre 2008 soit à l'indice 1594 (parution au JO du 9/01/2009) représentant une augmentation de 24,92 % et qui correspond à un loyer mensuel de 462,20 € arrondi à **460,00 €** à compter du 1^{er} juin 2009.

Madame le Maire indique que les deux loyers seront identiques soit la somme de 460,00 € mensuel, hors charges Eau, Ordures ménagères et électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** d'appliquer un loyer mensuel de **460,00 €** à compter du 1^{er} Juin 2009, loyer calculé selon l'indice du coût de la construction soit 1594 au 3^{ème} trimestre 2009 pour les deux appartements.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,